



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E145977

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2026

ÉDITÉ LE

16/04/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AUBENAS 812565554

Siret : 812 565 554 00019

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 8213228-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE LUN2310411

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE LUN2310411

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Entreprise en redressement judiciaire

Raison sociale : BIO BAT POSE

ZI LE RIVET  
37 CHEMIN DES GUILLOTS  
07100 ANNONAY

Téléphone : 06 84 12 29 44

Portable : 06 84 12 29 44

Site Internet : <http://biobatpose.com>

E-mail : [biobatpose@free.fr](mailto:biobatpose@free.fr)

Responsabilité légale :

FRAISSE MICHEL GÉRANT

Fax : 04 75 32 59 30

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste) | 08/04/2026           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories  | Date d'attribution |
|---|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 08/04/2026         |
| <input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 08/04/2026         |
| <input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur                                     | 08/04/2026         |
| <input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus   | 08/04/2026         |
| <input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 08/04/2026         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.